

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
1. Obligations de mise en œuvre										
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)			N/C	N/C	Aucun RMO reçu		
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016			L	C	Reçu le 13.04.16		
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015			L	C	Reçu le 20.11.15		
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015		
2. Standards de gestion										
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	16/03/2016			N/C	N/C	A fourni une liste de 246 navires avec son renouvellement de statut CNCP mais aucune instruction de les inclure dans le Registre des navires autorisés.		
		Marquage des navires ²				N/C	N/C		Le marquage est achevé, à l'exception du numéro OMI	
		Marquage des engins ²				N/C	N/C		Aucun navire ni engin autorisé à pêcher le thon	
		Marquage des DCP				N/C	N/C			
		Fiches de pêche à bord ²				N/C	N/C		Un livre de bord est tenu par tous les chalutiers	
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale				15/02/2016	N/C		N/C	N/A
		Numéro OMI pour les navires éligibles				01/01/2016	N/C		N/C	Pas encore
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	15/02/2016			N/C	N/C	Aucune information fournie. Livres de bord pour les chalutiers, uniquement, source - IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E]		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	16/03/2016			P/C	P/C	A indiqué qu'il n'utilise pas de grands filets maillants dérivants en haute mer, source - IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E] Aucune référence juridique fournie en ce qui concerne cette interdiction.		
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013			N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des	16/03/2016			N/C	N/C	A fourni une liste de 246 navires avec son renouvellement de statut CNCP mais		

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		DCP						aucune instruction de les inclure dans le Registre des navires autorisés.	
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/C	N/C		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02			N/C	N/C	Aucune information fournie	Déjà soumise avec la demande de renouvellement le 1 ^{er} mars 2016 dernier.
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)			N/C	N/C	Aucun PDF fourni. A indiqué que le Bangladesh essaie d'introduire 10 palangriers opérant dans sa ZEE et en haute mer, source - IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E]	4 (quatre) lettres de consentement sur dix ont déjà été délivrées aux propriétaires des palangriers.
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007				N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015	
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003			N/C	N/C	A soumis une liste de 246 navires avec son renouvellement de statut CNCP mais aucune instruction de les inclure dans le Registre des navires autorisés.	La liste des 25 chalutiers sera fournie afin de les inclure dans le Registre des navires autorisés
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006			N/C	N/C		
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02			N/A	N/A	A indiqué qu'il n'existe aucun accord autorisant les navires étrangers, source - IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E]	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02			N/A	N/A		
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016			N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014			N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007			P/C	P/C	A indiqué que le gouvernement du Bangladesh a équipé sa flottille de chalutiers de SSN ; déjà 135 chalutiers sur 243 en sont équipés et bientôt ils le seront tous, source - IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E]	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06			N/C	N/C		Rapport obligatoire sur le SSN non fourni
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									
5.1.	Rés. 15/02	Captures nominales							

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
	& 15/05	• Pêcheries côtières	30/06			C	P/C	A fourni ses NC mais certains engins sont manquants/agrégés et/ou certaines espèces agrégées, source - IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E]		
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.		
		• LL	Provisoires	30.06			N/A		N/A	
			Finales	30.12			N/A		N/A	
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06			N/C	N/C	Aucune information fournie.	Près de 68 000 bateaux de pêche mécanisés et non mécanisés opèrent le long de la côte. Les données sur la pêche artisanale sont désormais recueillies dans 12 sites de débarquement sur 68. Les bateaux mécanisés ont généralement un équipage de 18-25 personnes et les bateaux non mécanisés de 2-5 personnes.	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.		
		• LL	Provisoires	30.06			N/A		N/A	
			Finales	30.12			N/A		N/A	
Fréquences de tailles										
5.3.		• Pêcheries côtières	30/06			N/C	N/C	Aucune information fournie.	Elles représentent 85 % de la production marine	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.		
		• LL	Provisoires	30.06			N/A		N/A	
			Finales	30.12			N/A		N/A	
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30/06			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06			N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06			N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier										
6.1.	Rés. 15/01	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface PS, BB,	30/06							

N°	Source	Informations requises		Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
					Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		GN								
		• LL	Provisoires	30.06						
			Finales	30.12						
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales		30/06			C	P/C	A fourni ses NC mais certains engins sont manquants/agrégés et/ou certaines espèces agrégées, source - IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E].	Les données sur les captures nominales de requins sont consignées dans les livres de bord des chalutiers
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort		30/06			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.	Consignées dans les livres de bord des chalutiers
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles		30/06			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.	
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>		Depuis le 07/07/2010			N/C	N/C	Aucune information fournie.	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)		Depuis le 14/08/2013			N/C	N/C		
7.4.		Rapport sur les tortues marines ²		16/03/2016			N/C	N/C		
7.5.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)		Depuis le 06/08/2009			N/A	N/A	A indiqué ne pas avoir de palangriers, source IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E]	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)		Depuis le 06/08/2009			N/C	N/C	Aucune information fournie	
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²		16/03/2016			N/A	N/A	A indiqué ne pas avoir de palangriers, source IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E]	
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S		Depuis le 01/11/2010			N/A	N/A		
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés		30/06 (tous engins)			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.	
		Cas d'encerclement d'un cétacé		Pour PS 16/03/2016			N/C	N/C	Aucune information fournie.	
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines		30/06 (tous engins)			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine		Pour PS 16/03/2016			N/C	N/C	Aucune information fournie.	
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)										
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN		Session -70j (07/03/2016)			C	C	Aucun navire inscrit sur la Liste CTOI des navires INN en 2015	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants		16/03/2016			C	C	Aucun ressortissant à bord de navires inscrits sur la Liste CTOI des navires INN en 2015	
9. Transbordements										

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09			N/A	N/A	Ne participait pas au PRO en 2014	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	16/03/2016			N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008			N/A	N/A	Ne participait pas au PRO en 2014	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016			N/A	N/A	Ne participait pas au PRO en 2014	
9.5.		Paieement contribution PRO	17/08/2015			N/A	N/A	Ne participait pas au PRO en 2014	
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016			N/A	N/A	Est devenu une CPC en 2015.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010			N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013			N/A	N/A		
10.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	16/03/2016			N/A	N/A		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée			N/A	N/A		
11. Programme de document statistique									
11.1.		Rapport 1 ^{er} semestre	01/10			N/A	N/A	N'importe pas de BET, source IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E].	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01/04			N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	16/03/2016			N/C	N/C		Rapport obligatoire non fourni.
11.4.	Rés. 01/06	Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002			N/C	N/C	Aucune information fournie.	<i>Marine Fisheries Office</i> (MFO - Bureau des pêches maritimes) et <i>Marine Fisheries Survey and Management Unit</i> (Unité de prospection et de gestion des pêches maritimes)
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07			N/A	N/A	Aucun navire de pêche étranger ne débarque ses prises dans les ports du Bangladesh, source IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E]	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10			N/C	N/C	Aucune information fournie.	Chittagong et Khulna
12.3.		Autorité compétente désignée				N/C	N/C		Directeur (maritime) du Bureau des pêches maritimes

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12.4.		Périodes de notification préalable				N/C	N/C		Soumission obligatoire au MFO du rapport d'arrivée avant de mouiller au port
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection			N/C	N/C	Aucune information fournie.	Le nombre total d'inspections des chalutiers s'est élevé à 281 en 2014-2015 et à ce jour de l'année fiscale il s'élève à 334. Rapport d'inspection des chalutiers généralement soumis immédiatement après l'inspection ou le jour suivant.
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011			L	P/C	Aucun navire de pêche étranger ne débarque ses prises dans les ports du Bangladesh, source IOTC-2016-CoC13-CNCP05[E] Aucune information fournie sur les opérations de transbordement	
12.7.		Refus de demande d'entrée au port				N/C	N/C	Aucune information fournie.	N/A
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et des espèces apparentées	16/03/2016			N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Bangladesh des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés pour discussion lors du CdA13 en 2016.

Après examen du Rapport d'application 2016 du Bangladesh, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2015)
• Manque général d'application des mesures de la CTOI et absence de réponse du Bangladesh.	
• N'a pas présenté de rapport de mise en œuvre ni fourni les autres rapports et renseignements requis en vertu des résolutions de la CTOI.	N/C